



APPEL A PROJET 2022

Préservation et restauration de la qualité des milieux aquatiques

A destination des exploitants et/ou propriétaires de parcelles agricoles, volontaires pour accueillir des projets de préservation et de restauration de la qualité des milieux aquatiques

Le Parc naturel régional du Morvan porte, en collaboration avec 4 collectivités (les Communautés de Communes de Bazois Loire Morvan, de Morvan Sommets et Grands Lacs, des Amognes Coeur du Nivernais et du Sud Nivernais), un programme d'actions ambitieux pour la préservation des cours d'eau du bassin de l'Aron et de la Cressonne : le **Contrat Territorial Aron-Cressonne**. Ce programme d'actions de 6 ans, de 2022 à 2027 a pour objectif la préservation de la qualité de l'eau, la restauration des rivières, et l'adaptation face au changement climatique afin de garantir une ressource en eau de qualité pour tous les usages et le milieu naturel.

Ainsi le Parc naturel régional du Morvan travaille avec les **exploitants agricoles ou propriétaires de parcelles volontaires** pour œuvrer à la **protection des milieux aquatiques** via une concertation entre acteurs.

Les **travaux** proposés sont :

- La pose de clôture (mise en défens) le long des rivières afin de maîtriser l'accès des animaux au cours d'eau.
- Si nécessaire, la plantation de ripisylve (arbres en bord de rivière).
- La réalisation d'aménagements de type traversées de cours d'eau stabilisées pour le passage des engins et des animaux (passages à gués, arches PEHD, etc).
- Des abreuvoirs pour les animaux (descente empierrée, abreuvoir gravitaire... etc).

Les **objectifs** de ces aménagements sont :

- Améliorer la qualité de l'eau favorable à la biodiversité et à l'abreuvement de qualité des animaux.
- Stabiliser les berges et le lit des rivières initialement soumis au piétinement.
- Développer la présence d'arbres en bord de cours d'eau (ripisylve) dotés de nombreuses vertus pour les milieux et les animaux.

Toutes les caractéristiques techniques du projet envisagé (type de clôture, type d'abreuvoirs...etc) et l'implantation des aménagements sont discutées avec l'exploitant et le propriétaire.

Les travaux sont **financés à 100 %** dans le cadre du Contrat Territorial Aron Cressonne par les partenaires financiers et les EPCI. En contre-partie, il est demandé à l'exploitant l'entretien des aménagements réalisés afin d'en assurer la pérennité. Le Parc naturel régional du Morvan réalise le montage des dossiers techniques, réglementaires, et mobilise les subventions nécessaires.

Toutes les demandes pour des travaux sur le **bassin versant de l'Aron ou de la Cressonne** seront étudiées. Une priorisation des parcelles sera ensuite réalisée afin de valoriser au mieux les aménagements et de respecter le cadre financier. Les tronçons de cours d'eau soumis au piétinement des animaux et/ou totalement dépourvus de ripisylve sont prioritaires.

→ **Date limite de candidature : le 16 décembre 2022**

Contacts Presse :

Fabien SEVE : 03.86.78.79.26 - fabien.seve@parcdumorvan.org

Amalia MOLINA : 03.86.78.79.41 - amalia.molina@parcdumorvan.org

PJ : photo abreuvement vaches / carte : Communes appel à projet